

MOT DU PRÉSIDENT

Vous avez été nombreux à venir nous rejoindre au Manoir Saint-Sauveur à l'occasion de notre 21e colloque et, à voir les sourires accrochés aux visages des membres présents, le plaisir était toujours de mise ! La gentillesse des conducteurs d'autobus, l'hospitalité chaleureuse du personnel du Manoir, les mets délicieux servis tant aux déjeuners qu'aux dîners, la qualité des animateurs d'ateliers et des conférenciers, le tout ajouté à la bonne humeur des participants-es nous permettent de dire que ce rendez-vous a été tout un succès ! Après 5 ans de pause forcée, les attentes étaient élevées et l'équipe de notre secrétaire-trésorière, Mme Marlène Tourville, a su relever le défi avec brio ! Bravo au comité Colloque !

Comme prédit dans mon précédent « Mot du président », nous sommes actuellement dans la partie de l'année où les plans des effectifs ont été déposés et au tout début des mouvements de personnel. Au moment d'écrire ces lignes, il y aura en soirée une première séance d'affectation et cette dernière touchera les techniciens et techniciennes en service de garde, de même que les éducateurs et éducatrices en service de garde classe principale. De nombreux départs à la retraite dans ces deux corps d'emplois apporteront du changement dans plusieurs milieux, dont la possibilité pour plusieurs d'entre vous d'accéder à des promotions pour la prochaine rentrée.

Au global, l'exercice des plans des effectifs est positif, tant au secteur général avec un ajout total de 43,5 postes pour la prochaine année scolaire que du côté du secteur de l'adaptation scolaire avec un ajout total de 26,85 postes pour le 1er juillet. En ce qui a trait au secteur des services de garde, l'ajout des aides à la classe et des demi-ressources en maternelle 5 ans permettra, on le souhaite, la bonification des horaires du personnel éducateur de même que l'apparition d'un plus grand nombre de postes à horaire continu.

Il y a en revanche un bémol dans ce grand chantier printanier et c'est le traitement qui a été fait de la réunification des deux écoles secondaires situées de part et d'autre du boulevard de l'Acadie, au nord du

Boulevard Henri-Bourassa. Les écoles Évangéline et La Dauversière seront fermées et réouvertes sous une seule appellation, impliquant la révocation/modification de leurs actes d'établissements. Où il y a divergence d'opinions entre les parties, c'est la procédure à appliquer pour le personnel présent dans ces deux bâtisses.

Pour l'employeur, c'est le chemin qu'il croit le plus court : on abolit tous les postes et on les recrée au nouveau plan d'effectifs, avec abolition définitive pour un poste de secrétaire de gestion et ajouts/modifications pour d'autres corps d'emploi. Cette procédure est risquée, car elle donnera des droits à toutes ces personnes qui pourront, à leurs rangs d'ancienneté, reprendre leur ancien poste maintenant vacant, aller prendre un poste vacant dans un autre établissement ou aller supplanter une personne moins ancienne du même corps d'emploi dans un autre milieu. De plus, comme tous les postes de ces deux écoles seront considérés vacants, toutes les personnes plus anciennes en provenance des autres lieux de travail auront accès à ces postes. Stabilité des milieux vous dites ?

Pour la partie syndicale, il aurait été plus sage de maintenir tout le monde en place, d'identifier les postes en trop ou qui ont à être modifiés (les deux seuls cas de figure qui sont sujets à abolition) et y ajouter les créations de postes. Beaucoup moins de mouvements de personnel à prévoir, stabilité des milieux et respect des règles de convention. Nous sommes à voir de quelles façons nous contesterons la décision de l'employeur dans ce dossier. Une chose est sûre : si nous avons été consultés dès le départ (quelque part en juin 2023 !), il y a de fortes chances que nous aurions trouvé une voie de passage avant le mouvement de personnel. Comme nous ne l'avons appris qu'à la mi-avril 2024, il était difficile pour nous de freiner le train en marche...

Michel Picard, président ■



LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE — COMMUNÉMENT APPELÉ FDP, UN OUTIL UNIQUE POUR DES GAGNANTS-ES !

Lors de la récente négociation du secteur public, quelque 420 000 membres du Front commun sont sortis dans la rue en même temps, du jamais-vu !

De plus, fait inédit dans l'histoire du Fonds de défense professionnelle (FDP), l'ensemble des 170 000 syndiqués-es de la CSN membres du Front commun ont pu toucher des prestations pour leurs 11 jours de grève. Depuis près de 75 ans, le FDP permet de soutenir financièrement la combativité des organisations affiliées à la CSN et de « tenir la minute de plus », comme le dit l'expression consacrée.

Avec le FDP, les travailleuses et les travailleurs ont décidé, à l'époque, de se donner les moyens de leurs ambitions en matière de luttes syndicales.

Le FDP a joué un rôle décisif dans la négociation. Sans lui, nous aurions eu de la difficulté à faire sortir notre monde !

Le FDP, que ce soit dans le secteur public ou dans le privé, c'est ce qui aide à mener une lutte jusqu'au bout. La CSN, c'est une grande famille ! Le montant des per capita est peut-être moins élevé dans d'autres centrales, mais celles-ci n'ont pas les moyens de se constituer des fonds de grève comme le nôtre.

Le FDP, c'est ce qui à nous a permis de servir des repas et des breuvages. Tout ça a aidé à conserver notre monde sur la ligne de piquetage. Les professeurs-es et les professionnels-les des autres organisations enviaient notre fonds de grève. Ils étaient d'ailleurs beaucoup moins nombreux sur les lignes de piquetage.

À l'échelle du Québec, cette mobilisation historique a permis aux employés-es du soutien scolaire de toucher, eux aussi, des prestations de grève. Une autre première dans l'histoire du FDP !

- LA NÉGOCIATION EN CHIFFRES : 80 000 ÉMISSIONS DE CHÈQUES
- EN ÉDUCATION : ENVIRON 25 MILLIONS \$
- EN PRESTATIONS DE GRÈVE EN SANTÉ : ENVIRON 15 MILLIONS \$
- EN PRESTATIONS DE GRÈVE : 116 SALARIÉS-ES DE LA CSN IMPLIQUÉS ■

RÉSEAUX D'ENTRAIDE : ALLER PLUS LOIN EN PRÉVENTION



Les 2 et 3 novembre derniers, la CSN tenait deux journées pour souligner l'importance d'avoir des groupes d'entraide en milieu de travail.

Mélanie Dufour-Poirier, Ph.D. et professeure agrégée à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, y a participé. Voici le fruit de ses réflexions.



La professeure explique d'emblée que les réseaux d'entraide agissent en prévention tertiaire, quand les humains sont rendus à bout. Or, des processus de prévention primaire et secondaire doivent être organisés syndicalement pour éviter que des gens ne tombent au combat.

La création des réseaux d'entraide est essentielle dans les milieux de travail : il faut toutefois pouvoir aussi agir en amont des problèmes structurels qui poussent les gens vers le burnout ou vers des problèmes de consommation divers, entre autres écueils.

Au Québec, plus de 30 % des réclamations en invalidité auprès des assureurs renvoient à des enjeux liés à la santé mentale. C'est énorme. Le problème doit être pris de front : les employeurs et les syndicats ont tous les deux un rôle à jouer dans les milieux de travail.

« Je dis souvent qu'il nous faut guérir le travail et le repenser. S'il rend les gens malades et que les problématiques deviennent récurrentes, on ne peut pas simplement prétendre que ces enjeux sont d'ordre individuel. » Comme c'est le cas pour la santé physique, les syndicats ont un devoir de représentation en santé mentale, poursuit Mélanie Dufour-Poirier.

À leurs revendications classiques doivent s'ajouter des propositions de solutions aux problèmes structurels qui envoient des tonnes de personnes en dépression majeure et qui en conduisent certaines vers le suicide, dans les cas les plus graves. Cette question en est une de société et ne se limite pas au milieu de travail : quand cette détresse se transforme en violence conjugale ou en rage au volant, par exemple, cela nous concerne toutes et tous.



Parvenir à mobiliser les membres si, dans chaque milieu syndiqué, on explique bien les liens entre l'organisation du travail, la culture de gestion, les pratiques organisationnelles et la santé mentale. Ainsi, les membres comprendront qu'il s'agit d'enjeux de mobilisation et de négociation syndicales en bonne et due forme.

À cette fin, leur parole doit se libérer pour replacer les humains au centre de notre action syndicale et mettre des mots sur des maux, de manière à briser le silence et à politiser les enjeux de santé mentale. (Source Point syndical, CSN)

Votre comité d'entraide APPAIDE, lors du dernier colloque, a offert un atelier mettant en lumière la prévention du harcèlement en milieu de travail versus la civilité en y incluant la responsabilité de toutes et tous. Il est autant important pour l'employé-e que pour l'employeur de connaître ses droits et obligations.

L'entraide dans les milieux de travail existe depuis longtemps, souvent sans que l'on s'en rende compte. Elle n'est pas la solution à tous les problèmes, mais peut être un bon coup de pouce dans bien des situations.

Il est important de savoir qu'une personne qui fait de l'entraide n'est pas nécessairement impliquée dans son syndicat ; elle fait tout simplement de l'écoute en toute confidentialité et réfère les gens au besoin dans son milieu de travail.

N'hésitez pas à communiquer avec la responsable de l'entraide de votre syndicat si vous voulez en savoir plus ou partager avec d'autres personnes aidantes. ■

Le 21 mars dernier, le comité de la vie syndicale de l'APPA a convié tous les membres ayant été engagés par le CSSDM entre le 1er janvier 2023 et le 29 février 2024, à une soirée d'accueil des nouveaux membres. Au total, 1100 personnes ont été invitées à cette soirée qui s'est déroulée aux bureaux de l'APPA, au 3340, boulevard de l'Assomption.

Les participants ont pu rencontrer les membres du comité exécutif et du conseil syndical de l'APPA. Ils ont pu discuter avec les gens qui sont élus pour les représenter et défendre leurs droits. Cette soirée conviviale a également été l'occasion pour les élus syndicaux de rencontrer leurs membres et leur transmettre un peu de leur ferveur syndicale.

Des kiosques ont été organisés afin de leur faire découvrir les divers comités mis en œuvre par l'APPA et qui sont dédiés à des causes diverses. Ainsi, ils ont pu faire connaissance avec les membres des comités de la condition féminine, LGBT, SST, APPAide et le comité de la relève qui s'adresse aux jeunes de moins de 35 ans. Ceux-ci ont pu leur présenter leurs mandats.

Des informations à propos de l'APPA et de la CSN ont également été distribuées aux membres présents. Pour certains d'entre eux, il s'agit d'un premier emploi syndiqué alors que d'autres ont déjà pu connaître le syndicalisme au sein d'une autre centrale.

Notre souhait serait de revoir les participants à cette soirée lors de la prochaine assemblée ou les voir s'impliquer au niveau syndical au fil de leur carrière au CSSDM. ■

SAVEZ-VOUS CE QUE VEUT DIRE MUTATION, PROMOTION ET RÉTROGRADATION ?

Que ce soit à l'approche du mouvement de personnel ou tout simplement pendant l'année, lors d'un changement de poste, il est bien de se rappeler la signification de certains articles dans notre contrat de travail concernant la mutation, la promotion et la rétrogradation.



Selon l'article 1-2.13 de notre convention collective, la mutation est un mouvement d'une personne salariée à un autre poste de la même classe d'emplois ou d'un équivalent dont le maximum de l'échelle de traitement est identique ou, s'il s'agit de classes d'emplois comportant un taux de traitement unique, dont le taux est identique. Le droit de retour est de 25 jours ouvrables.

La promotion, selon l'article 1-2.27, est un mouvement d'une personne salariée à un autre poste d'une autre classe d'emplois dont le maximum de l'échelle de traitement est supérieur à celui de la classe d'emplois qu'elle quitte ou, s'il s'agit de classes d'emplois comportant un taux de traitement unique, dont le taux est supérieur à celui qu'elle quitte. Le droit de retour est de 25 jours ouvrables tandis que la période d'adaptation est de 50 jours au travail.



Et, selon l'article 1-2.28, la rétrogradation est le mouvement d'une personne salariée à un autre poste d'une autre classe d'emplois dont le maximum de l'échelle de traitement est inférieur à celui de la classe d'emplois qu'elle quitte ou, s'il s'agit de classes d'emplois comportant un taux de traitement unique, dont le taux est inférieur à celui de la classe d'emplois qu'elle quitte. Il n'y aura alors aucune période d'adaptation ni aucun droit de retour.

N'hésitez pas à vous référer à votre convention collective qui se trouve sur le site internet de l'APPA dans l'onglet Document et tant que la nouvelle convention n'est pas signée, c'est la version 2020-2023 qui s'applique. Bonne lecture ! ■



MOUVEMENT DE PERSONNEL POUR LE PERSONNEL DES SECTEURS GÉNÉRAL ET ADAPTATION SCOLAIRE AINSI QUE LES SERVICES DE GARDE

Concernant les séances d'affectation, le CSSDM mettra à votre disposition le calendrier des séances d'affectation pour le personnel non-enseignant du secteur général (Mme Chantal Gignac) ainsi que pour le secteur de l'adaptation scolaire (Mme Claudine Léveillé).

Il est important de surveiller les dates correspondant à votre corps d'emploi afin de vous assurer si les séances se font en mode présentiel ou en mode virtuel, et ce, en consultant le site ADAGIO. Lors de votre séance, la personne ou les personnes vice-présidentes responsables de votre secteur seront disponibles afin de répondre à vos questions lors de ces séances. ■



LAMBERT-CLOSSE UNI

Le mouvement de grève a bouleversé de nombreux aspects de notre quotidien, mais il a également servi de catalyseur à l'émergence d'un sentiment d'appartenance profond parmi les employés du CSSDM. Nous sommes tous unis dans notre combat pour une éducation de qualité, visant à offrir le meilleur aux élèves qui nous sont confiés.



Dans cette optique, Sophie Montpetit, enseignante en adaptation scolaire pour les élèves préscolaires TSA, et moi-même, Valérie Auger-Mailhot, technicienne en éducation spécialisée et déléguée de mon milieu, avons pensé qu'il serait bénéfique d'organiser un événement rassembleur au sein de notre établissement, l'école primaire Lambert-Closse. Notre objectif était de consolider les liens déjà solides entre les membres du personnel, témoignant ainsi de notre solidarité et de notre détermination commune.

Nous avons choisi d'organiser un brunch collectif dans notre classe, un moment convivial où chacun pourrait partager un repas tout en échangeant des conversations enrichissantes. Nous sommes conscients que le mois de mars peut être particulièrement ardu pour le moral, avec son ciel gris et son manque d'énergie pouvant parfois conduire à des sentiments de détresse psychologique. C'est pourquoi nous croyons qu'il est essentiel de se soutenir mutuellement et de renforcer nos liens en ces moments difficiles.

En encourageant chacun à participer à ce type d'initiative dans leurs propres environnements professionnels, nous aspirons à maintenir une équipe unie et solidaire, capable de surmonter ensemble les défis qui se présentent à nous. Ensemble, nous parlons d'une seule voix, portant haut nos aspirations pour une éducation de qualité et un avenir meilleur pour nos élèves.

Nous avons également pensé aux personnes qui font le ramadan : nous leur avons fait des petites boîtes pour emporter. ■

28 AVRIL DES DONNÉES TOUJOURS AUSSI DÉRANGEANTES POUR L'ANNÉE 2023

Le 28 avril, la Confédération des syndicats nationaux souligne chaque année la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs décédés ou blessés au travail. Les données de 2023 demeurent toujours aussi dérangeantes et, plus que jamais, une prise de conscience collective est de mise en ce jour de mémoire.

« En 2023, ce sont 210 travailleuses et travailleurs, des sœurs, des frères, des pères, des mères, des ami-es et des collègues, qui sont décédés et qui ont laissé dans le deuil leurs proches à cause du travail. L'exposition à l'amiante et à la silice cristalline représente encore une fois les causes principales des maladies professionnelles meurtrières au Québec. Pour changer ces tristes statistiques, on doit constamment agir en prévention auprès de nos collègues qui utilisent des équipements et des machines dangereuses, on doit assainir l'organisation du travail afin de corriger les climats toxiques et l'on doit encourager et soutenir les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité du travail (SST) », déclare Caroline Senneville, présidente de la CSN.

« Au Québec, en 2023, c'était près de 115 000 accidents du travail et lésions professionnelles, soit plus de 315 personnes touchées chaque jour de l'année, un nombre toujours aussi préoccupant. Ces désolantes données nous invitent à redoubler d'ardeur dans notre prise de conscience, dans nos gestes de prévention et dans nos actes concrets qui changent vraiment ces bilans annuels en matière de SST autant au niveau physique que psychologique. Soyons vigilants pendant toute l'année ! ■



21^E COLLOQUE PHÉNIX DE L'APPA

18 et 19 Avril 2024

Secteur général et de l'adaptation scolaire

20 Avril 2024

Secteur des services de garde

21E COLLOQUE DE L'APPA

Phénix, le premier colloque de l'APPA depuis 2019, a été une célébration de notre résilience collective, de notre dévouement et de notre engagement indéfectible envers l'excellence en tant que personnel de soutien scolaire.

Ce fut une occasion de partages et d'apprentissages dans un endroit enchanteur propice aux échanges amicaux et professionnels.

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel du Phénix, à participer aux différents ateliers pour vous aider au quotidien dans votre travail.

Les images seront disponibles sous peu via le site internet. ■

Inscription en ligne
du 20 au 28 mars 2024
ou www.appa.qc.ca